

Jean-François LEGARET
Maire du 1^{er} arrondissement
Président de la CAISSE DES ECOLES et

6-11 ans

Emmanuel CALDAGUÈS,
Adjoint à la Vie scolaire,

vous présentent la nouvelle sélection des séjours d'Hiver et de Printemps 2018

...pour les élèves des écoles primaires, à des tarifs réduits de moitié. Compte tenu de cet effort financier important, les places sont limitées. Les inscriptions se feront par conséquent, dans l'ordre de réception des demandes.



Le Biot

(Haute-Savoie)

Organisme : ADN

5 places



du 17 au 24 février 2018

Centre situé à 15 mn en car des pistes,
chambres de 4 à 6 lits.

Prix du séjour : 374,00 €

Inscriptions du 9 au 19 janvier 2018

Départ en TGV puis car

Activités : 6 séances de 2h avec l'ESF de ski ou snowboard puis ski avec les animateurs, découverte de l'igloo dans la forêt des Grands prés, jeux de neige, veillées, ...



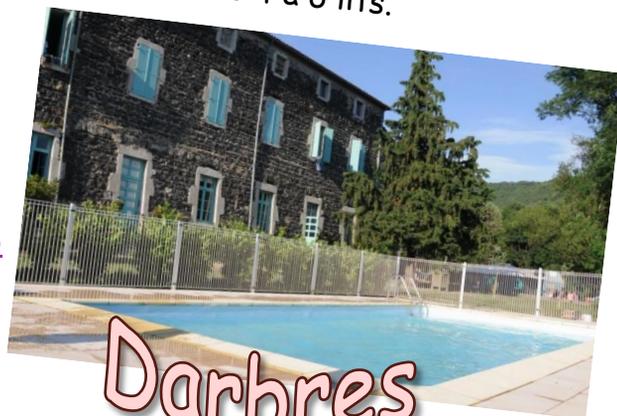
Organisme : FOL ARDECHE

5 places

du 15 au 22 avril 2018

Activités : 2 séances d'équitation sur le centre, balade à cheval, randonnée, découverte des milieux environnants, vélo, pêche, grands jeux, activités manuelles, veillées...

Centre situé dans un parc de 4 hectares
chambres de 4 à 6 lits.



Darbres

(Ardèche)

Inscriptions du 6 au 23 mars 2018

Départ en train puis car

Prix du séjour : 235,50 €



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font à partir du **9 janvier 2018** pour le séjour de février et à partir du **6 mars 2018** pour le séjour du mois d'avril.

Attention les places sont limitées !

Les inscriptions auront lieu dans les bureaux de la Caisse des Ecoles du 1^{er} arrondissement de 9h à 13h et de 14h à 17h – 4, place du Louvre 75001 PARIS – Tél. : 01 44 50 76 62



Pièces obligatoires à fournir pour l'inscription :

- attestation sécurité sociale,
- livret de famille,
- bon-vacances 2018 ou notification de la CAF pour l'aide aux vacances enfants éventuellement,
- 1 photo d'identité
- 3 timbres-poste au tarif en vigueur.

Les frais de séjour devront être entièrement réglés le jour de l'inscription.



Attention ! aucun échelonnement de paiement ne sera accepté.

- En cas d'annulation pour maladie et sur présentation de justificatifs, 15 € pour frais de dossier restent acquis à la Caisse des Ecoles.
- Pour toute autre annulation intervenant 20 jours avant le départ, un dédit de 125 € restera acquis à la Caisse des Ecoles.
- Au jour de l'inscription, les familles devront être à jour du paiement des factures de la restauration scolaire.
- Les enfants qui ont déjà bénéficié d'un séjour dans l'année, ne seront pas prioritaires pour un second séjour.